

**Résidence
intergénérationnelle :
Bois de joli coeur /
Vavangue / Veloutier
et la Maison
Départementale**

Travaux :
Rue des Francicéas :
Des travaux
d'assainissement
pluvial en cours

Logement :
Piton des Goyaves :
La résidence
Chandelle en
chantier

Dossier :
Lutter contre les
constructions illégales
à La Réunion

Petite-Île à la Une



SOMMAIRE

n°1
Septembre 2020

3.Édito

4.Jeunesse

• Rentrée scolaire 2020-2021
Le maire Serge Hoareau : « des conditions de travail toujours améliorées » en pleine crise sanitaire

5-9.Travaux

• Réseaux d'eau et sécurisation piétonnière : Les rues Joseph Lacarre et Achille Bénard en chantier
• Rue des Francicéas : Des travaux d'assainissement pluvial en cours
• École Les Badamiers : Construction d'un ouvrage de soutènement en septembre
• Domaine du relais, un circuit modernisé pour les fans de modélisme
• Retour en image sur travaux

10-11.Logement

• Piton des Goyaves : La résidence Chandelle en chantier
• Logement : Un nouvel immeuble intergénérationnel sort de terre / Secteur médico-social : Une Maison Départementale verra le jour à Petite-Île

12.Économie

• Atelier Chantier d'Insertion
Un événement visant à booster l'employabilité dans la commune

13-16. Dossier : Réglementation

• Lutter contre les constructions illégales à La Réunion

17.Associations

• Rising Sun, Manoa prod, Petite-Île Club Pongiste, Défis de femmes

18.Environnement et développement durable

• Déjections canines
Un problème d'incivilité récurrent

19.Retour en images

20-21.Portraits

• Bénédicte Payet, championnat de twirling bâton, 1er catégorie cadette
• Ethève Cédric, champion de La Réunion d'heptathlon 1er catégorie cadet

22.Tribune de l'opposition

• Tribune de l'opposition

23.Loisirs

• Brève : Hommage à Madame Vitry née Malet Marie Lucile et Madame Amily née Esther Marie Hérита
• Agenda

23.Loisirs

• Concours maisons et jardins fleuris

Directeur de publication :

Serge Hoareau, Maire de Petite-Île

Rédacteurs : Blast Réunion et Secrétariat du Maire

Photos et illustrations : Jean-Jacques Giordan, le service Communication

Charte graphique : Service Communication

Mise en page & Exécution : Landon Margot

Impression : Ah-Sing

Tirage : 6500 exemplaires

Remerciements : Services municipaux

La rédaction décline toute responsabilité quant au contenu des sites internet mentionnés dans le magazine municipal.





Chers administrés,

J'ai le plaisir de vous proposer le nouveau magazine « Petite-Île à la une ». Ce support est essentiel car il nous permet de vous tenir informé sur la vie communale. J'espère que vous lui ferez bon accueil et prendrez plaisir à le lire.

Après la période du confinement et la levée de l'état d'urgence sanitaire, la commune de Petite-Île s'est remise en ordre de marche pour poursuivre l'amélioration du quotidien de ses habitants.

Notre première préoccupation a été d'organiser le retour à l'école des enfants scolarisés en élémentaire et en maternelle. Ce retour à l'école s'est fait de manière progressive et a été rendu possible grâce au travail partenarial entre l'Éducation nationale, les services municipaux et le collectif de parents d'élèves.

Tout a été mis en place pour accueillir les enfants dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimale. Cette décision de rouvrir les écoles a permis de marquer notre solidarité avec les parents travaillant dans le milieu médical et de la santé mais également d'apporter une réponse aux parents devant reprendre leur activité professionnelle et qui souhaitaient mettre leurs enfants à l'école.

Petite-Île a été l'une des rares communes, sinon la seule, à être en mesure d'accueillir quatre niveaux de classe et de proposer un service de restauration scolaire ainsi plus de 1000 enfants ont réinvesti les cours d'écoles. Je veux ici remercier le personnel des écoles, celui de la Restauration Scolaire, des Services Techniques et toutes les personnes qui ont œuvré pour que cette reprise des cours se fasse dans le respect du protocole sanitaire.

Le déconfinement a aussi permis de relancer plusieurs chantiers.

Vous avez pu constater que tous les secteurs d'activités sont concernés : la voirie, le logement, adduction d'eau potable, les petits travaux...

Ainsi, dans le prolongement des travaux de voiries sur le chemin Achille Bénard, ceux de la rue Joseph Lacarre ont démarré. Il en est de même sur la partie haute du chemin Francicéas à Piton des Goyaves.

L'opération de construction des deux chambres funéraires se poursuit également. La période de confinement a été mise à profit pour adapter notre projet à l'évolution réglementaire qui s'impose désormais à la construction de ce type d'équipement.

Au Centre-Ville, un imposant chantier de construction a également démarré à niveau l'intersection entre la rue Joseph Suacot et le chemin Laguerre. Ce site accueillera la future Maison Départementale ainsi qu'une résidence pour personnes âgées et des logements aidés. Dans le courant du mois de septembre, une nouvelle opération de logements sortira de terre à Piton des Goyaves.

Vont démarrer également dans les prochaines semaines des chantiers importants concernant l'eau à Petite-Île. Depuis le 1er janvier notre communauté d'agglomération, la CIVIS, est devenue compétente en matière d'eau et d'assainissement. C'est à ce titre qu'elle va lancer les travaux de construction d'une unité de potabilisation au niveau de la déchetterie. En outre, les travaux de modernisation et d'extension du réseau d'eau potable sur le chemin Léopold Lebon à Manapany les Hauts sont également programmés et débiteront au cours du dernier trimestre 2020.

Plus que jamais l'équipe municipale et moi-même, nous sommes mobilisés pour accompagner le développement de notre commune et travailler pour le bien être de notre population.

**Votre Maire et Conseiller départemental
Serge HOAREAU**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Hoareau', enclosed within a large, loopy oval scribble.

04 Rentrée scolaire 2020-2021

Le maire Serge Hoareau : « des conditions de travail toujours améliorées » en pleine crise sanitaire

En permettant aux parents qui le souhaitaient de scolariser leurs enfants dès le mois de mars, l'ensemble des acteurs du monde éducatif de Petite-Île a pu expérimenter les protocoles sanitaires imposés et se préparer sereinement pour la rentrée du mois d'août.

Par ailleurs, en maintenant une activité, même réduite, des services municipaux pendant le confinement, il a été possible d'être réactif dès le début des vacances scolaires afin d'enclencher les travaux dans les écoles.

C'est ainsi que certaines écoles ont bénéficié d'une petite cure de jouvence :

École	Travaux
Les Platanes Nord	- Remplacement de portes de sanitaires - Amélioration du Centre d'hébergement dans le cadre du PC Cyclone
Les Platanes Sud	- Gestion de l'évacuation des eaux pluviales
Les Badamiers	- Création d'une nouvelle salle de classe
Les Alpinias	- Reprise d'étanchéité et peinture d'une cage d'escalier - Création de sanitaires pour personnes à mobilité réduite - Remplacement de portes intérieures et de portes coupe-feu
Les Fleurs de Canne	- Création d'une salle de motricité - Amélioration du Centre d'hébergement - Création d'un vestiaire pour le personnel communal



Les Alpinias - Reprise d'étanchéité et peinture d'une cage d'escalier



Les Alpinias - Création de sanitaires pour personnes à mobilité réduite



Les Alpinias - Remplacement de portes intérieures et de portes coupe-feu



Les Badamiers - Création d'une nouvelle salle de classe



Les Fleurs de Canne - Amélioration du Centre d'hébergement

Réseaux d'eau et sécurisation piétonnière

Les rues Joseph Lacarre et Achille Bénard en chantier

La sécurité des usagers de la route est une priorité. C'est la raison pour laquelle les rues Joseph Lacarre et Achille Bénard font actuellement l'objet de travaux de modernisation qui permettront de sécuriser les piétons et les véhicules qui les empruntent.



Compte tenu de sa proximité avec l'école maternelle « Les Badamiers », les travaux de la rue Joseph Lacarre consisteront avant tout en une mise en sécurité des usagers. Ce chantier s'inscrit dans l'extension de l'agglomération vers l'Est. Il repose sur la fermeture du caniveau par la construction d'un trottoir et l'élargissement de la voie. Les travaux incluent également la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable pour les nouvelles zones à urbaniser, ainsi que l'installation d'un réseau d'eaux usées jusqu'au chemin Napoléon. Et enfin, un trottoir sera construit à partir du pont jusqu'à la rue des Colibris, et plusieurs dispositifs de ralentissement seront mis en place.

Les travaux envisagés sur le chemin Achille Bénard comprendront la fermeture du caniveau par un agrandissement de la voie, l'élargissement des carrefours et la construction de

murs de soutènement. La mise en place d'une canalisation d'eau pluviale, la reprise des exutoires jusqu'en limite de talus pour les rejets et la réalisation d'un réseau d'eau potable sont aussi prévues. Finalement, ces travaux comprennent la reprise de la chaussée en enrobé, ainsi que la mise en œuvre de plateaux ralentisseurs et du marquage de la signalisation routière.

Ce chantier s'est installé en septembre 2019. Les travaux du lot n°2 ont commencé le 14 octobre 2019 et ont mis un peu de retard à cause de la crise sanitaire. Il en est de même pour les travaux du lot n°1 initiés le 20 janvier 2020. La mise en enrobé se fera au cours de la 2nde quinzaine du mois d'août. Ils seront finalement livrés en novembre au lieu de septembre.

Le coût total des travaux est estimé à 3 900 000€.



Le coût total des travaux est estimé à 3 900 000€.

Rue des Francicéas

Des travaux d'assainissement pluvial en cours

Chaque année, d'importantes précipitations frappent la commune de Petite-Île et engendrent de nombreux dégâts à certains endroits, notamment à la rue des Francicéas. Pour pallier ce problème, la mairie a engagé des travaux de sécurisation du réseau d'eaux pluviales le long de cette voie. Les travaux, évalués à 520 000€, seront complétés d'ici décembre 2020.



Petite-Île connaît régulièrement des épisodes pluvieux pouvant être très intenses et la rue des Francicéas est particulièrement touchée. En 2011, des travaux d'assainissement pluvial ont été réalisés sur le chemin Claude Lebon et la partie haute de la rue des Francicéas. Les eaux de pluie qui ruissellent sur cette portion ont été rejetées dans un caniveau à ciel ouvert vers l'allée des Véttyvers jusqu'au bras de la ravine du Pont. Faute d'accord foncier pour la création d'un exutoire, la Commune a réalisé des tranchées d'infiltration sous voirie dans l'emprise de la rue des Francicéas. Cependant, ces dernières années, des désordres hydrauliques ont été observés en amont des tranchées d'infiltration. Lors de récents événements pluvieux, en particulier durant le passage des cyclones Berguitta et Fakir en 2018, la chaussée a été fortement dégradée au niveau de la première tranchée. En effet, les eaux du

réseau arrivaient avec pression dans les graviers sous chaussée, et rejaillissaient sur la voirie. La mairie a ainsi pris la décision de mener de nouveaux travaux afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales sur la rue des Francicéas. Sur la partie amont du projet, les travaux consisteront à reprendre le réseau pluvial enterré du chemin Claude Lebon pour le prolonger et le dévier jusqu'au bras de la ravine de l'Anse. Cette déviation a été rendue possible suite à l'accord des propriétaires foncier, sans qui se chantier n'aura pu être réalisé. Il s'agira également de reprendre les tranchées d'infiltration et de diriger les eaux sur voirie vers l'aval. La rue des Francicéas sera également reprofilée. Le revêtement existant sera remplacé par un tapis d'enrobé.



Les travaux consisteront à reprendre le réseau pluvial enterré du chemin Claude Lebon pour le prolonger et le dévier jusqu'au bras de la ravine de l'Anse.



Le revêtement existant sera remplacé par un tapis d'enrobé.

École Les Badamiers

Construction d'un ouvrage de soutènement en septembre

Sécuriser les salles de classes de l'école Les Badamiers ainsi que les terrains adjacents. Tels sont les objectifs des travaux prévus en septembre par la commune. L'inachèvement des ouvrages passés et la topographie sensible ont poussé la mairie à agir pour la sécurité de tous. Les travaux débuteront en septembre et s'achèveront en décembre pour un montant estimé à 190 000€.



Le secteur où se trouve l'école Les Badamiers présente plusieurs anomalies. En 2011, certains travaux ont été menés, notamment la construction d'un réfectoire et d'un mur de soutènement. Aujourd'hui, il existe un mur de 4,50 mètres de haut en béton armé surmonté d'une clôture rigide séparant la limite de propriété communale du réfectoire. Malheureusement, cet ouvrage de soutènement est resté inachevé.

Par ailleurs, au sud du réfectoire et de deux salles de classes, un terrassement inaccompli fait ressortir un talus très pentu et enherbé. La nature du terrain visible fait apparaître un sol très meuble, voire argileux, qui inquiète la collectivité quant à sa stabilité. La topographie du secteur concerné étant très accentuée, une partie de l'arrière-cour d'école doit être davantage sécurisée.

De plus, en raison des travaux antérieurs incomplets, en contre haut du terrain communal, la

parcelle d'un administré n'est partiellement plus protégée. De même, en limite de propriété de la partie sud-ouest du terrain communal, le terrain d'un autre administré présente un ouvrage de soutènement douteux par sa composition et la présence de fissures apparentes.

Au vu de tous ces éléments, le projet initié a pour objectif de réaliser un ouvrage de soutènement qui permettrait de sécuriser en premier lieu les deux salles de classes, puis les terrains situés en contre-haut. L'entretien du site deviendrait alors plus sûr pour les agents du service environnement.

L'opération comprendra également le remblaiement à l'arrière du nouvel ouvrage. Un léger terrassement sera aussi réalisé afin d'offrir trois petites plates-formes pour de prochaines plantations par les écoliers. Compte tenu de l'exiguïté de la zone d'intervention, un accès au chantier se fera sur un terrain libre qui est contigu à la cour d'école.



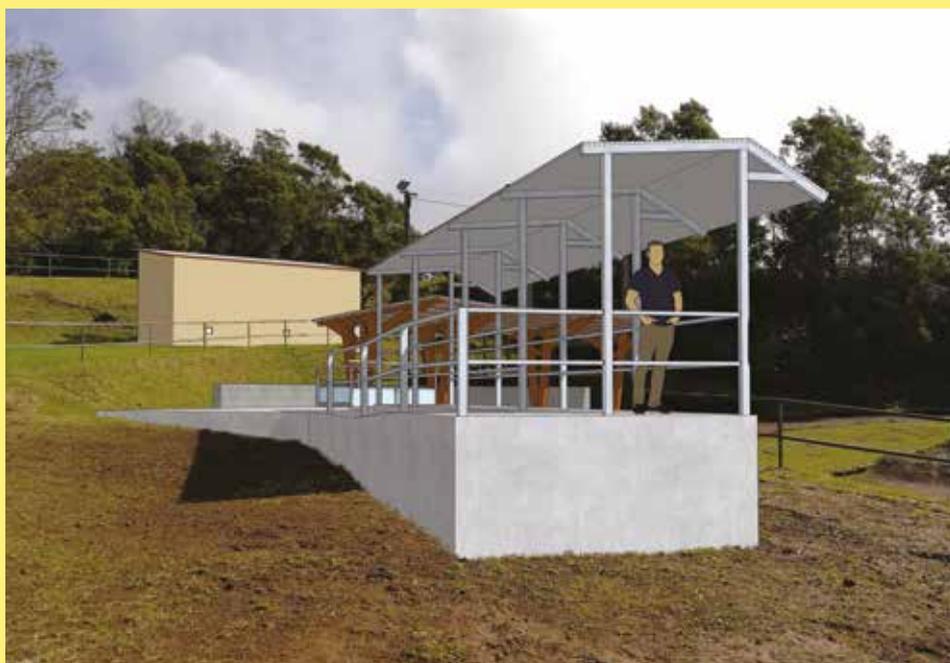
Le projet initié a pour objectif de réaliser un ouvrage de soutènement qui permettrait de sécuriser en premier lieu les deux salles de classes.



Un léger terrassement sera aussi réalisé afin d'offrir trois petites plates-formes pour de prochaines plantations par les écoliers.

Domaine du relais, un circuit modernisé pour les fans de modélisme

Le circuit de modélisme du Relais fera peau neuve. La municipalité compte, en effet, moderniser le parcours créé en 1995. Le terrain sera ainsi doté d'un bloc sanitaire et d'un poste de comptage alors que le poste de pilotage existant sera agrandi. Ces différentes composantes seront reliées par une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.



Les passionnés de modélisme seront gâtés. Ils pourront prochainement profiter des améliorations apportées au circuit du Domaine du Relais. La mairie va entreprendre des travaux pour moderniser le site et le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

En effet, la partie du terrain concerné est composée de trois plateaux relativement plats qui se déploient en pente douce vers le sud-est. Ces plateaux, séparés par des talus sur leur majeure partie, seront reliés par une rampe naturelle qui servira aussi de voie d'accès au site.

Le projet comprendra également la création d'un bloc de deux sanitaires qui sera utile à l'équipement global du site. La création d'un poste de comptage est aussi prévue, de même que l'extension du poste de pilotage existant. Cet agrandissement reprendra l'aspect architectural de la partie existante et comprendra un local de stockage situé dans le vide sanitaire. Toutes ces composantes seront reliées entre elles par une rampe d'accès PMR. Le montant estimé des travaux s'élève à 150 000€.



Le montant estimé des travaux s'élève à 150 000€.



Petite-île en chantier

Travaux réalisés

Remplacement de caniveau à grille

Chemin Fortunet Grosset



Travaux en programmation

Remplacement de caniveau

Chemin Cambrai



Travaux réalisés

Remise aux normes routières

Chemin Denis Leveueur



Travaux en cours

Réparation de passage à grille suite à un effondrement

Rue des Oliviers



Travaux en programmation

Création d'une aire de retournement

Lotissement les Bardeaux



Travaux en cours

Sécurisation piétonnière

Chemin Achille Bénard



Travaux réalisés

Rénovation de dalle

Chemin des Acacias



Travaux réalisés

Réparation de passage à grille

Rue des Pampas



Travaux réalisés

Rénovation de la passerelle

Rue des Sheffleras



Travaux en cours

Marquage au sol

Parking Salangagne, parking du Vieux Moulin



Travaux réalisés

Embellissement du rond-point

Chemin Laguerre



Travaux réalisés

Réalisation d'un fil d'eau

Chemin Léopold Lebon



Piton des Goyaves

La résidence Chandelle en chantier

Toute personne a droit à un logement convenable. C'est le crédo défendu par la commune de Petite-Île et cela se traduit par un effort remarquable en matière de construction. Après l'opération Citronnelle au Centre-Ville et Kumquat à Charrié, c'est au tour de la résidence Chandelle à Piton des Goyaves de voir le jour. Composée de 22 logements locatifs très sociaux (LLTS), elle accueillera ses nouveaux résidents dès 2022.



Répondre aux besoins en logement accessible est une priorité pour Petite-Île. À travers la construction de la résidence Chandelle sur le secteur de Piton des Goyaves, la ville entend renforcer son offre sociale et permettre aux ménages les plus modestes d'obtenir un logement abordable. Le projet, mené par la SEMAC, sera implanté sur un terrain de 4 444 m² et comportera cinq T2, neuf T3, six T4 et deux T5. Le programme, qui sera livré en 2022, coûtera environ 4 300 000€.

Le site, desservi par la rue des Francicéas, rejoint, à une cinquantaine de mètres plus haut, la route départementale 3. Les constructions alentours sont essentiellement constituées de maisons individuelles et d'un petit commerce de proximité mitoyen du terrain et accessible depuis la RD3. Le parti d'aménagement de la parcelle s'articule autour de trois contraintes fortes : la topographie avec une pente moyenne de 15%, les vents dominants venant du sud-est et la nécessité d'intégrer une zone d'assainissement autonome.

Le projet propose donc quatre bâtiments, implantés

parallèlement aux courbes de niveau afin de minimiser les terrassements et les soutènements. L'orientation générale nord-sud permet d'assurer une ventilation traversante pour la totalité des logements tout en se protégeant des vents dominants. L'accent a été mis sur une volumétrie simple afin de s'intégrer au mieux dans le tissu bâti environnant. Les toitures à deux pans, recoupées par des portions en toitures terrasses, rythment la volumétrie et soulignent le parti d'intégration architecturale du projet dans le site. L'épannelage est donc limité à R+1 pour la partie haute et au rez-de-chaussée pour le bas du terrain. Un aménagement paysager sera réalisé sur le talus naturel bordant le terrain le long de la rue des Francicéas.

Afin de réduire l'impact de cette construction sur l'environnement, le projet propose une solution innovante de gestion intégrée des eaux pluviales. Une chaussée réservoir, en soubassement du parking, permettra notamment d'infiltrer les eaux pluviales générées par l'imperméabilisation des sols. Le stationnement est regroupé en cœur d'îlot sur un parking aérien de 22 places.



Le projet, mené par la SEMAC, sera implanté sur un terrain de 4 444 m² et comportera cinq T2, neuf T3, six T4 et deux T5.



Le programme, qui sera livré en 2022, coûtera environ 4 300 000€.

Logement

Un nouvel immeuble intergénérationnel sort de terre

La pose de la première pierre des Résidences Bois de Joli Cœur, Vavangue et Veloutier a eu lieu le 25 août dernier. Il s'agit d'un programme intergénérationnel sur quatre niveaux, composé d'appartements pour seniors, de logements sociaux en location et en accession et de 860 m² de locaux d'activités. Dès 2022, la commune entend ainsi créer un cadre de vie qualitatif, serein et convivial favorisant le vivre-ensemble.

À l'angle de la rue Joseph Suacot et du chemin Laguerre, la collectivité prévoit la réalisation d'une vaste résidence à proximité du cœur de la ville. Elle abritera en son sein, une résidence sénior d'une cinquantaine de logements, une trentaine d'appartements pour les familles éligibles aux logements sociaux, huit logements à la vente en primo accession, une crèche privée et des locaux d'activités.

En accord avec la Démarche d'Aménagement Urbain et de Plantation Indigènes (DAUPI),

de nombreux espaces verts seront créés. Cette organisation permettra de concilier à la fois le nombre conséquent de logements et l'esprit village porté par le projet. Cette opération, qui se distingue par sa diversité de logements et sa vue imprenable sur l'océan, répond à un vrai besoin de logement social sur le territoire de Petite-Île, ainsi qu'au souhait de la commune de créer du lien social entre ses habitants. C'est bien là toute la volonté du maire de penser cette résidence en intergénération.



La collectivité prévoit la réalisation d'une vaste résidence à proximité du cœur de la ville.



Secteur médico-social

Une Maison Départementale verra le jour à Petite-Île

Mettre la famille au cœur de son dispositif de modernisation territoriale. À travers la construction d'une Maison Départementale dans la commune, l'institution vise à établir un guichet unique dans l'optique d'offrir un meilleur service aux familles petite-îloises dans le domaine médico-social.

Dans cette Maison Départementale, les habitants de Petite-Île pourront y trouver les services d'accueil, l'action sociale à l'enfance, les services de la PMI et les services polyvalent de l'insertion.

Le projet, qui sera livré en juillet 2021, constitue le 9^{ème} plot d'un programme d'envergure. Il suit les codes architecturaux de composition de l'opération intergénérationnelle mitoyenne (résidences Bois de Joli Cœur-Vavangue-Veloutier).

Réalisée par plots indépendants reliés ponctuellement par des coursives, cette Maison Départementale a été conçue dans le respect de la nature et du paysage urbain environnant, constitué essentiellement d'un tissu résidentiel à échelle humaine et au charme créole préservé. Le projet se développe sur trois niveaux, dont un semi enterré qui abrite une aire de stationnement de 18 places avec ascenseur.



Le projet sera réalisé en juillet 2021.



Atelier Chantier d'Insertion

Un événement visant à booster l'employabilité dans la commune

Les Ateliers Chantier d'Insertion ont pris une place importante à La Réunion. L'objectif de ces structures d'insertion est d'accompagner et d'encadrer des personnes sans emploi et qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles, afin de leur permettre de trouver plus facilement un emploi. Ce chantier est un moyen de redynamiser l'emploi sur la commune étant donné que, comme de nombreuses villes, Petite-Île connaît également un fort taux de chômage. Grâce à ces ateliers, organisés conjointement par l'Association pour le Développement d'Actions Sociales et Environnementales (ADASE), la Ville, le Département et la CIVIS, sept Petite-Îlois ont retrouvé le chemin du travail.



C'est en 2017 que les premiers contacts entre le porteur de projet, l'Association pour le Développement d'Actions Sociales et Environnementales (ADASE), et la collectivité sont établis. Le projet de production de palette en bois est présenté à la ville, et comprend tous les enjeux positifs pour son territoire. En 2019, une convention d'objectifs et de moyens acte le partenariat entre Petite-Île et l'association.

Implantée sur la commune depuis 2015, l'ADASE, dont le président est Rivière Sully, est active dans le domaine de l'économie circulaire depuis 2004. Aujourd'hui, soucieuse d'être performante sur ce marché, elle exploite tous les champs possibles pour pérenniser son activité.

Petite-Île a été sollicitée pour accueillir ce chantier, inexistant à l'époque, sur la commune. De ces ACI, découlent quatre grandes missions qui sont la récupération de la matière première (ONF, bois d'emballage entreprise, entre

autres), le travail des grumes en atelier et le reconditionnement des bois d'emballage, l'assemblage des composants et enfin, la livraison. Elle aura également une activité annexe à travers la valorisation des déchets par la vente de la sciure de bois.

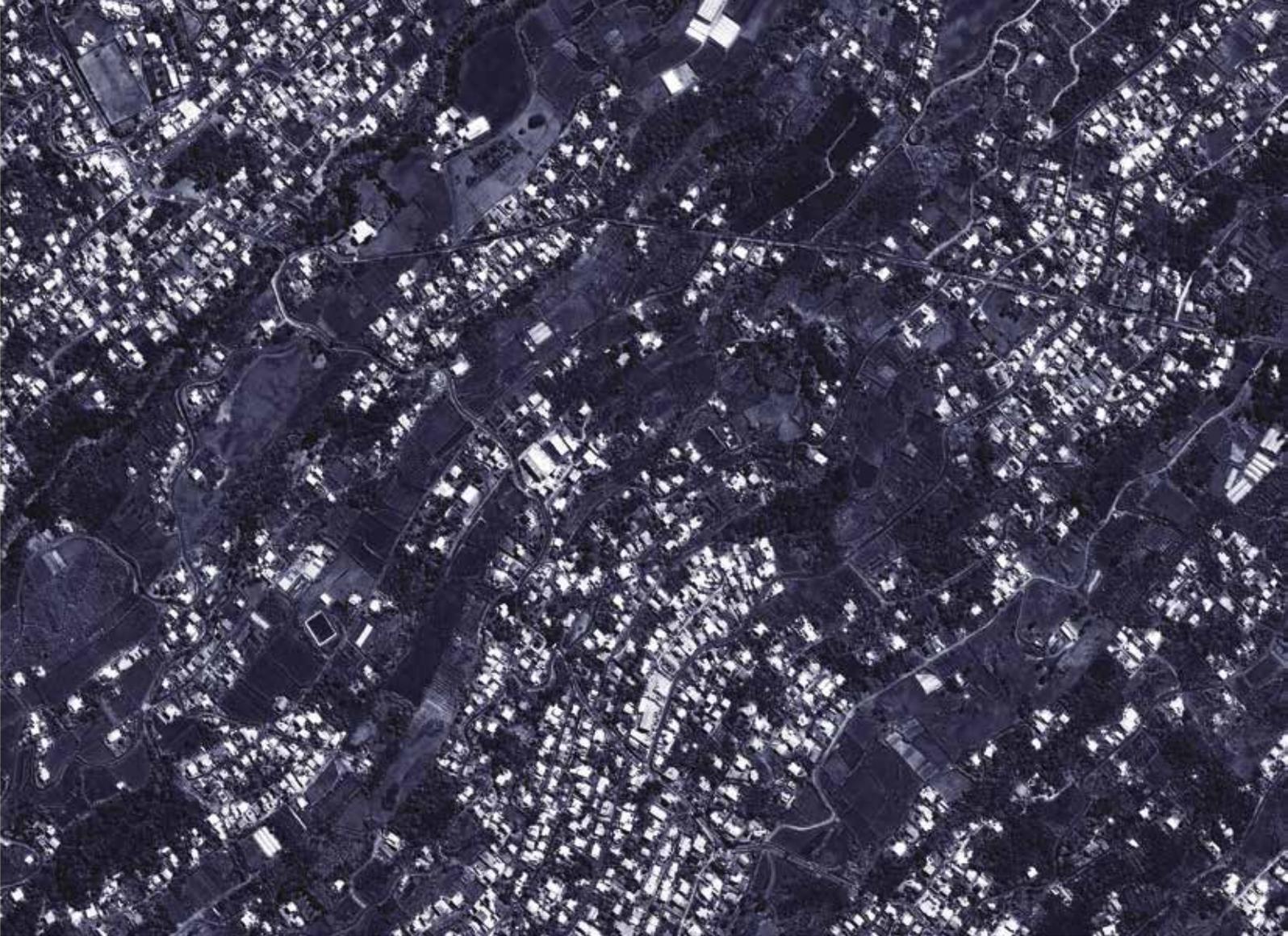
Avec 33,1 % de chômage, Petite-Île entend, à travers ce chantier, proposer un emploi aux habitants éloignés du monde du travail, tout en leur permettant d'acquérir de nouveaux savoirs et de réelles compétences. Il offre aussi un support d'apprentissage à des techniques professionnelles dispensées par un encadrement spécifique au métier concerné dans le domaine de la menuiserie et les métiers du bois. La structure accompagnatrice dans la démarche d'accompagnement socio-professionnel est l'Académie pour l'Égalité des Chances (AEC).

Grâce à la réalisation de ce projet, financé par la commune, le Département et la CIVIS, sept personnes, toutes originaires de Petite-Île, ont été embauchées en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) de 24h/semaine sur un an. Souhaitons que l'économie sociale et solidaire, et l'économie circulaire trouvent toute leur place dans le développement du territoire.



Soucieuse d'être performante sur ce marché, elle exploite tous les champs possibles pour pérenniser son activité.





Lutter contre les constructions illégales à la Réunion

Elles font courir des risques sécuritaires, sanitaires et financiers et déséquilibrent l'aménagement du territoire ! Les constructions illégales sont légion à La Réunion et le département tente de sensibiliser la population aux enjeux que comporte la cabanisation. Pourquoi est-il nécessaire de lutter contre ce phénomène ? Voici l'explication.

Pourquoi lutter contre les constructions illégales ?

Un enjeu de sécurité

- **Eviter les drames liés à des risques naturels (inondation, glissement de terrain ...)**

La Réunion est un territoire particulièrement exposé aux risques naturels et qui subit l'assaut régulier de cyclones. D'une part, l'implantation de constructions dans les ravines ou sur des terrains sujets à glissement ou exposés à des chutes de blocs tend à mettre

en péril la vie de leurs occupants. D'autre part, l'imperméabilisation non maîtrisée des terrains aggrave le phénomène de ruissellement et renforce les phénomènes d'inondations. C'est pourquoi il est indispensable d'empêcher l'installation de biens et de personnes dans les zones à risques pour éviter des catastrophes.

• **limiter les risques sanitaires**

Les constructions illégales, par leur localisation, peuvent être insalubres car elles ne sont pas raccordées aux réseaux.

Un enjeu financier

• **Eviter les surcoûts à la collectivité**

Les PLU régissent les zones ouvertes à l'urbanisation pour éviter notamment les surcoûts engendrés par le déploiement de réseaux par les collectivités mais aussi pour permettre une bonne desserte en fluides (eau, électricité...) des bâtiments à usage d'habitation.

• Garantir l'égalité des citoyens devant la loi

Il est normal et juste que les citoyens soient tous soumis aux mêmes règles pour l'édification de leur mission : propriété du terrain, constructibilité de la parcelle, dépôt d'un PC, versement de taxes.

• Un enjeu d'équilibre territorial

• Préserver l'équilibre entre zones urbaines, agricoles et naturelles

Les caractéristiques géographiques de La Réunion en font un territoire aux fragiles équilibres. Cela implique de concilier le logement d'une population en croissance avec la préservation des ressources naturelles, la biodiversité, les paysages (classement UNESCO), le maintien des surfaces agricoles et l'implantation d'activités industrielles et commerciales. C'est le rôle du document d'urbanisme que de garantir l'équilibre entre ces espaces.

• Limiter les conflits de voisinage

Lorsque les constructions sont trop proches les unes des autres, cela peut générer des conflits de voisinage. Par ailleurs, il en est de même pour les activités, agricoles, artisanales ou industrielles proches d'un voisinage habité (bruit, poussière, odeurs, etc.)



Comment réagir face à ces constructions ?

Refuser le raccordement réseau

Sur la base de l'article L111-12 du code de l'urbanisme, le refus de raccordement définitif aux réseaux d'eau et d'électricité est obligatoire en cas d'absence de permis de construire ou lorsqu'une construction est irrégulière. Il s'agit d'une mesure de police de l'urbanisme. Par conséquent, le maire doit enjoindre les sociétés

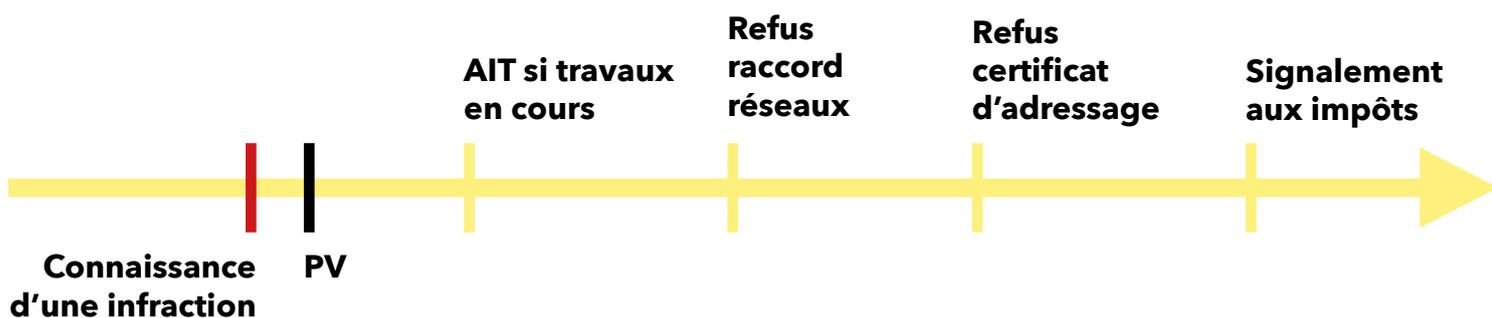
concessionnaires exploitant les services publics (assainissement, eau, électricité, etc.) d'opposer un refus au demandeur de raccordement à une installation irrégulière.

Refuser le certificat d'adressage

Si la régularisation de la construction n'est pas possible en raison des prescriptions d'urbanisme en vigueur, il convient de refuser de délivrer l'attestation d'adressage.

Constater impérativement l'infraction par un Procès Verbal (PV)

Le Maire, dès que la mairie a connaissance des faits, doit faire constater l'infraction. Le PV doit être rapidement dressé pour poursuivre les mis en cause. C'est la première étape de la procédure pénale et elle a de multiples effets.



Pourquoi le procès verbal est-il si important ?

Il peut favoriser la régularisation

Le fait de se rendre sur place pour constater l'infraction et dresser le PV a un effet dissuasif : cela peut inciter les personnes à ne pas poursuivre les travaux, et à régulariser en déposant une demande de déclaration préalable ou de permis de construire lorsque cela est possible, ou à remettre les lieux en l'état.

Il est une condition préalable à l'Arrêté interruptif de travaux

Le PV n'est pas toujours suffisant pour inciter le mis en cause à faire

cesser l'infraction. Le maire peut alors prendre un arrêté interruptif de travaux (AIT) au nom de l'État, si deux conditions sont réunies : la construction n'est pas achevée et un PV a été dressé. Il s'agit d'une mesure conservatoire permettant de sauvegarder l'intérêt général, dans l'attente d'une décision sur le fond du litige.

Il permet de percevoir les taxes

Il est normal et juste que les auteurs des faits payent les taxes qu'ils doivent à la société et en particulier à la commune qui subit en premier lieu les coûts du mitage. Le PV permet la liquidation de la taxe d'aménagement et de l'amende fiscale. L'amende fiscale est un complément de

taxe due et s'élève à 80 % du montant de la taxe. Il faut dresser PV dès que l'infraction est détectée et même si un doute persiste sur la prescription des faits car la procédure fiscale est indépendante de la procédure pénale. Le PV peut continuer à produire des effets fiscaux alors que l'action publique est déjà éteinte. En parallèle, il convient que les auteurs de constructions illégales s'acquittent de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour cela le maire peut transmettre au centre des impôts fonciers les informations relatives à la construction (mais pas le PV qui est un acte de procédure pénale, non-communicable aux tiers).

Liquidation des taxes

Pour la liquidation des taxes d'aménagement et de l'amende fiscale, le PV doit être envoyé à la DEAL (SACOD/UDS/pôle taxes) dans les meilleurs délais, en parallèle de la transmission au procureur qui exercera les poursuites relatives à l'infraction.

Responsabilités des élus et des fonctionnaires

Quelle obligation face à une infraction ?

La constatation des infractions est une obligation consacrée par l'article 40 du code de procédure pénale :

«Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la république et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès verbaux et actes qui y sont relatifs.»

Sous quel délai dresser un PV ?

Depuis le 1er mars 2017, l'infraction au code d'urbanisme étant un délit, le délai de prescription est passé de 3 à 6 ans. Ainsi un PV peut être dressé et transmis au procureur dans les 6 ans suivant la date d'achèvement des travaux.

Qui peut constater les infractions ?

En vertu de l'article L 480-1 du code de l'urbanisme :

- Les officiers de police judiciaire (ODJ), dont les maires et leurs adjoints ;
- Les fonctionnaires et agents des collectivités publiques commissionnés par le maire à cet effet et assermentés par le tribunal ;
- Les fonctionnaires et agents de l'Etat commissionnés par le ministre chargé de l'urbanisme et assermentés par le tribunal.

Le maire agit sous l'autorité hiérarchique du préfet et peut bénéficier de l'appui de la DEAL :

- une formation à direction des agents des collectivités publiques est proposée par la DEAL en partenariat avec le CNFPT ;
- un guide explicitant la procédure,

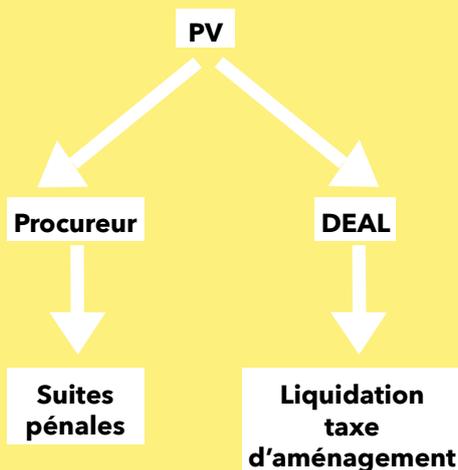
comportant de nombreuses fiches actions ainsi que des modèles de courriers, a été constitué. Il est disponible sur le site internet DEAL ;

- un compagnonnage peut être mis en place entre agents communaux et agents de la DEAL sous forme de convention, à la demande du maire.

Comment se déroule la chaîne pénale ?

Il revient au procureur d'apprécier la suite à donner en vertu du principe de l'opportunité des poursuites.

Ce n'est donc pas parce qu'un PV fait l'objet d'une transmission au parquet que l'affaire passera nécessairement en jugement.



Un protocole pour plus d'efficacité

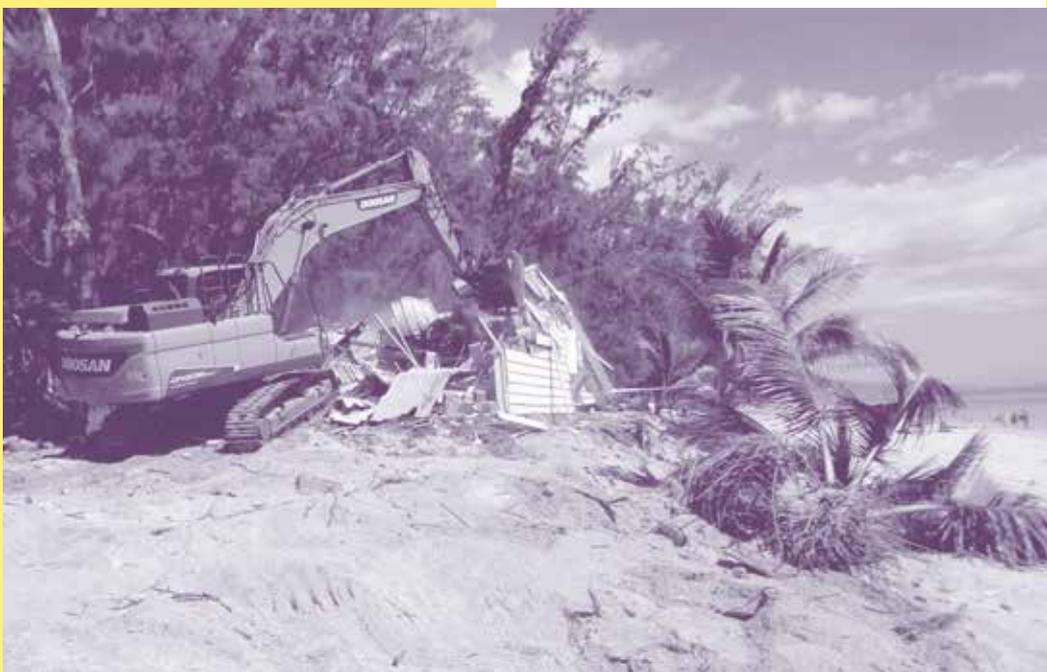
Pour lutter efficacement contre les constructions illégales, le préfet a conclu un protocole d'accord avec le Parquet et concentre son action sur les zones agricoles, les zones naturelles et les zones à risques. L'action des communes est attendue sur les zones urbaines ?

Pour en savoir plus

Pour des informations complémentaires, retrouvez les articles L.480-1 à L.480-9 du code de l'urbanisme sur le site : www.legifrance.gouv.fr

Contact

DEAL de la Réunion
Service Aménagement et
Construction Durables
Unité droit des sols
0262 40 28 31
uds974.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr



Associations

Découvrez quatre associations de la commune.



RISING SUN

Missions : Réunir un ensemble de joueurs et joueuses de tous horizons, qui sont disposés à partager notre passion du jeu. L'objectif de cette association est de s'inscrire dans la durée sur la scène E-Sport et de participer aux différents tournois sur les différents jeux, mais également d'organiser des tournois.

Adresse : 3, rue du Stade 97429 Petite-Île

Contacts

Président : Monsieur TULLUS Laurent

Tél : 0692 27 80 02 / 06 92 03 20 91

Mail : contact.rsun@gmail.com



PETITE-ÎLE CLUB PONGISTE

Missions : Pratiquer le tennis de table, de l'initiation jusqu'à la compétition ainsi que la proposition de loisirs.

Adresse : 3, rue du Stade 97429 Petite-Île

Contacts

Présidente : Monsieur MALSAN Didier

Tél : 0692 40 34 05

Mail : dmalsan@gmail.com



MANOA PROD

Missions : Promouvoir la musique de La Réunion, organiser des événements, produire les artistes et valoriser les activités culturelles.

Adresse : 3, impasse Des Pailles en Queue 97429 Petite-Île

Contacts

Président : Monsieur HOAREAU Stéphane

Tél : 06 93 40 26 97

Mail : manoprod97429@gmail.com



DÉFIS DE FEMMES

Missions : L'association Défis de Femmes rassemblent des femmes cheffes d'entreprises et porteuses de projets à l'île de la Réunion. C'est une plate-forme qui permet aux femmes de se connaître, d'échanger, de partager leurs expériences, de monter des projets ensemble. Co-fondatrices du réseau indianocéanique depuis 2007, elle participe activement au développement de l'entrepreneuriat au féminin dans l'océan indien.

Adresse : 38 chemin Chiendent, 97429 Petite-Île

Contacts

Président : Madame BIZARD Laetitia

Tél : 0692 92 54 73

Mail : laetitia.bizard@gmail.com

Déjections canines Un problème d'incivilité récurrent

La problématique des déjections canines est régulièrement évoquée dans de nombreuses communes. Elles posent de véritables problèmes d'hygiène, de santé, d'environnement et de bien-être sensoriel. La municipalité de Petite-Île n'en est malheureusement pas épargnée et tient à le rappeler à ses administrés.



Lorsqu'il est question de déjections canines, c'est bien connu, le civisme n'est pas la priorité de certains maîtres qui laissent parfois leurs compagnons à quatre pattes souiller allègrement le domaine public. L'incivisme de ces quelques propriétaires peu scrupuleux fait qu'ils préfèrent voir leurs animaux faire leurs besoins sur le jardin public. Cela provoque des accidents et occasionne des odeurs, des soucis d'hygiène, la prolifération de microbes et une dégradation évidente du cadre de vie. En nécessitant l'intervention d'agents de la propreté pour nettoyer les zones souillées, ces actes d'incivisme engendrent également un coût important pour la collectivité.

Les résidus de crottes de chiens, faut-il le rappeler, sont interdits sur le domaine public (trottoirs, espaces verts, espaces de

jeux publics pour enfants...) et punissables par la loi. En effet, le code pénal stipule que : « ...le fait de déposer en un lieu public, ... les déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou autres..., est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 3eme classe ». L'amende est de 68€, pouvant être majorée à 180€.

La loi donne la possibilité aux communes de fixer librement le tarif de la contravention en prenant un arrêté municipal. Consciente des désagréments causés et du manque de civisme de certains propriétaires de chiens, la municipalité se réserve le droit de prendre les dispositions réglementaires. Tout propriétaire de chien est tenu de procéder, au ramassage des déjections de son animal sur le domaine public communal.



Les résidus de crottes de chiens, sont interdits sur le domaine public ...



Prenons soin de nos amis les animaux, prenons soin de notre ville !

18

Retour en images

Commémoration
du 8 mai



Vendredi 8 mai

Réunion avec la SPL
Maraiïna sur l'extension du
bassin de Grand'Anse



Mardi 9 juin

Visite appartement témoin
logement Citronnelle



Lundi 15 juin

Festivités du 14 juillet



Mardi 14 juillet

Mardi 26 mai



Visite du chantier de
Grand'Anse

Visite du Recteur à l'école
Les Badamiers



Jeudi 18 juin

Dératisation



Vendredi 19 juin

Pose de la première
pierre du projet
intergénérationnel



Mardi 25 août

Visite appartement témoin
logement Kumquat



Lundi 31 août

Bénédicte Payet

Notre championne de twirling bâton

Depuis l'âge de 5 ans, Bénédicte Payet pratique le twirling bâton. Une discipline exigeante dans laquelle elle s'est distinguée en remportant le championnat cadet de La Réunion. Une victoire qui lui ouvre les portes du championnat de France à Sélestat cette année.



Mélange de danse, de gymnastique et de maniements de bâtons, le twirling bâton est une discipline qui exige agilité, endurance, équilibre, coordination ainsi qu'une forte concentration. Du haut de ses 13 ans, Bénédicte Payet vit et respire ce sport. « Depuis ma tendre enfance, je me suis adonnée à cette pratique. J'ai commencé dès l'âge de 5 ans dans la discipline Majorette à L'EMD de Saint-Joseph. Je me suis ensuite orientée vers le twirling bâton avec le club Lulu Animation de Petite-Île, afin de me lancer dans les compétitions », indique la jeune fille.

Comparable à la gymnastique rythmique, ce sport demande beaucoup d'implication, de sérieux et de travail. « Je m'entraîne avec l'association Lulu Animation le samedi matin de 9h à 10h30 au gymnase, puis de 14h à 17h à Piton des Goyaves. Personnellement, certains jours de la semaine, je m'exerce également sur des terrains synthétiques de la commune pour me perfectionner tout en continuant mon activité Majorette le mercredi. Pour l'instant, il est assez simple de

gérer ma passion et l'école, il suffit d'avoir une bonne organisation », ajoute-t-elle.

Et ses entraînements intensifs ont payé au championnat de La Réunion. « J'étais très anxieuse, car je voulais faire mieux que lors de la dernière compétition où j'ai terminé à la quatrième place. Mais à l'heure des remises de récompenses, lorsque que j'ai entendu mon nom pour la première place, tout le stress s'en est allé. J'étais soulagée et fière d'avoir pu devancer mes principales concurrentes », confie la championne.

C'est un beau parcours qui attend Bénédicte, elle qui souhaite plus tard devenir monitrice de twirling bâton, voire juge. « Mon souhait est d'évoluer davantage dans cette pratique. J'ambitionne de devenir monitrice pour pouvoir enseigner cette passion à mon tour et, qui sait, peut-être un jour accéder au siège de juge », espère-t-elle.

En attendant, elle continue ses entraînements et se prépare activement au championnat de France qui aura lieu cette année à Sélestat.



« J'ambitionne de devenir monitrice pour pouvoir enseigner cette passion à mon tour et, qui sait, peut-être un jour accéder au siège de juge »



Cédric Ethève, un athlète péi prometteur

À 16 ans, Cédric Ethève visait la médaille d'or en heptathlon sur le sol réunionnais, mais aussi un ticket pour les championnats de France. C'est désormais chose faite. Ce jeune athlète déterminé a mis toutes ses chances de son côté et a fait belle impression lors des différentes épreuves. Le sportif n'oublie pas pour autant sa scolarité et jongle parfaitement entre le sport et les études. À travers son portrait, découvrons davantage sur son parcours exceptionnel qui le prédestine à un bel avenir.



Plaisir, persévérance et concentration sont les maîtres-mots de Cédric Ethève, champion de La Réunion d'heptathlon. C'est à l'âge de 11 ans que ce lycéen s'est essayé à l'athlétisme. « J'ai eu la chance de découvrir ce sport grâce au « pass'sport loisirs » mis en place par la mairie. J'aime énormément cette discipline, car c'est avant tout du plaisir lié aux sensations de la pratique. Il est très agréable de courir vite ou même d'effectuer des rotations pour les lancers. Sa philosophie me passionne aussi, il faut beaucoup travailler et toujours donner le meilleur de soi-même pour progresser », indique-t-il.

Cette discipline exigeante demande à être très complet tant sur le plan physique que technique. « Il faut aimer le goût de l'effort », ajoute-t-il. Le jeune élève de 1ère au lycée Roland Garros excelle ainsi dans les épreuves combinées, à savoir l'heptathlon, composé de sept épreuves, et le décathlon, de dix, tous deux allant de la course aux sauts, en passant par les sprints et les lancers. Lors des compétitions, ces épreuves sont réparties sur deux jours. Le classement des participants se fait en cumulant les points obtenus. Dans la catégorie cadette, Cédric Ethève est le meilleur et l'a prouvé au dernier championnat de La Réunion d'heptathlon en décrochant la première place

du podium. « C'est le fruit de six années de travail », déclare-t-il. Cette victoire l'a mené directement en métropole pour les championnats. « Tout est allé très vite. C'était à la fois stimulant et déstabilisant pour quelqu'un qui participait pour la première fois à une compétition de ce niveau. Mais je me suis donné à fond et je sais désormais sur quoi travailler pour atteindre mes objectifs, notamment les championnats de France estivaux en décathlon en 2020 ».

Pour y arriver, Cédric va poursuivre ses entraînements intensifs et redoubler d'efforts sur le plan technique et la gestion des émotions. « Je m'entraîne trois à quatre fois par semaine au stade régional Gaby Folio. Cela peut aller jusqu'à cinq fois pour les compétitions, sans pour autant oublier mes études », déclare-t-il. En effet, l'athlète a très vite assimilé ce rythme effréné de sport-étude, grâce notamment au projet « Sportlège » mis en place par la ville pour faciliter la pratique du sport.

Désormais, il espère intégrer, à la rentrée prochaine, le CREPS de Saint-Denis afin d'optimiser davantage ses conditions d'entraînement et pouvoir percer dans le haut niveau et pourquoi pas participer aux Jeux olympiques. Une très belle carrière en perspective !



« Il faut aimer le goût de l'effort »





Texte non parvenu

Brèves

Hommages :

Notre commune a perdu deux de ses centenaires :

Madame Amily née Esther Marie Hérta est née le 17 octobre 1918 à Petite-Île. Elle a donné naissance à 14 enfants, 9 filles et 5 garçons. Elle avait 27 petits-enfants et 17 arrière-petits enfants. Elle avait fêté ses 101 ans le jeudi 17 octobre 2019.

Et Madame Vitry née Malet Marie Lucile, notre doyenne. Madame Vitry a vu le jour le 7 février 1915 et est la benjamine d'une famille modeste. Elle a donné naissance à 10 enfants. Elle avait 21 petits-enfants, 40 arrières petits-enfants et 18 arrières arrières petits-enfants ! Elle avait fêté ses 105 ans le vendredi 7 février 2020.

La municipalité leur rend hommage et présente ses condoléances aux familles.



Loisirs agenda

Septembre :

Caravane de l'animation

Date : Samedi 19 septembre

Lieu : Ravine du Pont

Octobre :

Caravane de l'animation

Date : Samedi 3 octobre

Lieu : Manapany les Bas

Semaine bleue

Date : Du 5 au 10 octobre

Lieu : La commune

Fangou'rire

Date : Le samedi 10 octobre et le samedi 17 octobre

Lieu : Salle le Fangourin

Réception des coureurs du Grand Raid

Date : Mercredi 21 octobre

Lieu : Salle du Conseil

Journée de la Production Réunionnaise

Date : Vendredi 23 octobre

Lieu : Salle le Fangourin

Fête de l'ail

Date : Du vendredi 23 au dimanche 25 octobre

Lieu : Centre-Ville

Course et randonnée de l'ail

Date : Dimanche 25 octobre

Lieu : Centre-Ville

Tour cycliste d'Antenne Réunion

Date : Mardi 27 et mercredi 28 octobre

Lieu : Centre-Ville de Petite-Île

Caravane de l'animation

Date : Samedi 31 octobre

Lieu : Piton des Goyaves

Novembre :

Armistice

Date : Mercredi 11 novembre

Lieu : Parvis de la Mairie

Challenge sport

Date : Du samedi 21 au dimanche 22 novembre

Lieu : Complexe sportif

Caravane de l'animation

Date : Samedi 21 novembre

Lieu : Chiendent Bambou

Festival du film court

Date : Du mardi 24 au dimanche 29 novembre

Lieu : Salle le Fangourin



Concours
Maisons et
jardins fleuris



Inscription
du 7 au 28 septembre 2020



Renseignements
www.petite-ile.re | 0693 40 77 03
f Ville de Petite-île Officiel

PETITE-ÎLE
UNE VILLE POUR TOUS